

30% à 50% plus isolant  
que les isolants d'hier

Un isolant durable et sain

Protège des rongeurs et  
autres parasites



**Une Isolation bien choisie est le fondement  
d'un patrimoine de valeur et de votre santé**

ISOLANT ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, DURABLE ET SAIN

**NOS BILLES ECOGRAPHITE®  
ISOLENT VOS VIDES SANITAIRES !  
(ACCESSIBLES OU NON)**



AIDES CEE À PARTIR DE 10 CM D'ÉPAISSEUR

ECOgraphite



**REDUISEZ VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE  
AMELIOREZ VOTRE CONFORT : ISOLATION de  
Planchers bas et Vides sanitaire & technique**

**ECOGRAPHITE®**, Seul produit suffisamment  
hydrophobe, durable et respirant pour isoler  
facilement : **Planchers bas et Vides sanitaire** en  
préservant le confort induit par votre sous-sol.

**ECOGRAPHITE®**

- **Super isolant** : 30 à 50% plus isolant que les isolants  
d'hier, **Lambda 0.029 à 10°C, 0.031 à 18°C**

- **Economique** : 100 litres/m<sup>2</sup> pour un R=3

- **Hydrophobe, Imputrescible, Durable**

- **Lutte efficacement contre le nîchage des parasites**

- **Facile de mise en œuvre** : mise en place par  
déversement et tout moyen de transport  
pneumatique : ex. injection entre lambourdes à raison  
d'un point d'injection de 22 à 33mm à chaque  
extrémité de lambourde.

• **-Ecologique** Pas de pentane, sels de bore ou COV  
stable dans le temps

• **CONFORME AUX EXIGENCES DE LA REGLEMENTATION 2024** :  
**L'ECOGRAPHITE sa matière première, son processus de  
fabrication et de contrôle répondent aux exigences :**

- De la Règlementation Environnementale (RE 2020), au Plan  
national "Mon environnement, ma santé" (PNSE 4), (2020-2024)

- A l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 et à celui du 27  
décembre 2022 concernant les mentions obligatoires du carnet

du bâtiment (obligatoire à/c du 1<sup>er</sup> janvier 23).

**Lui permettant d' être pris en compte dans les aides CEE, DPE, CIL et audit technique.**

Attention un produit ne respectant pas la réglementation, (pas de marque, contrôle et marquage CE, pas de résistance thermique par laboratoire  
accrédité Cofrac), ne répond pas aux exigences pour être pris en compte dans aides CCE, DPE, CIL et audit technique son pouvoir isolant ne pourra pas  
être pris en compte l'auditeur marquera « isolant inconnu ».

**SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z : adresse commerciale 120 route des Macarons 06560**

**Sophia-Antipolis** Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email [ecographite@live.fr](mailto:ecographite@live.fr) Site Web [www.ecographite.fr](http://www.ecographite.fr)

janvier 24 **DOCUMENT A CONSERVER** avec copie de notre facture dans votre CIL conformément à l'**Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au  
carnet d'information du logement - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))**



L'usage de **ECOGRAPHITE®** en Planchers bas, Vides sanitaire & technique reconnu dans le cadre du calcul DPE et éligibles aux aides CEE, et sa mise en œuvre est à la portée de tous.

**A- ISOLATION DES vides sanitaires et techniques** : Doivent être pris en compte les déperditions des murs périphériques, ainsi que la ventilation, le tableau suivant donne

Hauteur du vide sanitaire avant isolation en cm	Epaisseur ECOgraphite en cm	Litres / m2 ECOgraphite	Hauteur de la lame d'air faiblement ventilé en cm
10	10	100	0
20	10,5	105	9,5
30	11	110	19
40	11,5	115	28,5
50	12	120	38
60	12,5	125	47,5
70	13	130	57
80	14	140	66

*l'épaisseur d'Ecographite fonction de la hauteur initiale du vide sanitaire. Cependant Nous conseillons un R= 5 ce qui correspond à 15 cm afin d'avoir une très bonne isolation du VS.*

*La ventilation du vide sanitaire doit être faible au sens des normes NF EN 206-1 ; NF EN 13369 ; NF EN 1992-1-1 et leurs annexes soit inférieur à 5 cm2/m2 pour 100 m2, nous préconisons l'usage de deux tuyaux PVC de 100/50mm orienté de l'ouïe de ventilation vers le sol du VS pour obtenir une faible ventilation de la sous-face du plafond du VS ou VT.*



**B- ISOLATION de Plancher bas entre lambourdes ou IPN soit par déversement direct entre lambourdes, soit par injection basse pression.** Pour la détermination du Coefficient R il faut prendre l'ensemble de la surface du plancher sans tenir compte de la section des lambourdes : avec R=3 en 100 litres/m2, R=5 en 150 litres/m2




**A & B Mise en œuvre** Compte tenu de l'excellent coefficient d'écoulement Les billes **ECOGRAPHITE®**, s'insufflent avec tout type de matériel, souffleuse ou aspirateur à feuille, ou air comprimé basse pression, sur des distances de plusieurs dizaine de mètres.

Dans le cas de plancher existant, il sera privilégié l'injection basse pression à l'aide d'un pistolet associé à un compresseur d'air comprimé qui transportera les billes sur très grandes longueur, un simple orifice de 33mm à chaque extrémité de la cavité est suffisant.

Si besoin **ECOGRAPHITE®** peut être aspiré dans les mêmes conditions et remis en place (après travaux dans le VS par exemple).

**Présentations** : sacs 500 litres utile munis d'une étiquette certifiant volume des sacs contrôlés conformément EN 9325, conservation illimitée à l'abri du soleil et rayons UV Marquage CE



 Marque Déposé Procédé breveté		<b>Coefficient d'isolation Thermique R ECOGRAPHITE selon</b>		
Epaisseur en cm d'ECOGRAPHITE*	Litres/m <sup>2</sup>	Pour information Ref Normative Européenne EN 12667 et EN 12664 PV Swisspor du 23/11/2020 Lambda 0,029 à 10°C	Ref Normative ISO 8894-2 PV N°2100307 du 9/4/21 laboratoire <b>accrédité Cofrac n°1-1483 lambda 0,031 à 18°C</b>	Réf Normative : NF EN 12667 selon Annexe 7 de l'arrêté du 11 décembre 2021 PV n°RE0922FB-002 du 8 sept 2022 <b>Accréditation Cofrac n°1-6565</b>
3	30	1,03	0,97	0,9
5	50	1,72	1,61	1,5
6	60	2,07	1,94	1,8
7	70	2,41	2,26	2,1
8	80	2,76	2,58	2,4
9	90	3,10	2,90	2,7
10	100	3,45	3,23	3,0
11	110	3,79	3,55	3,3
12	120	4,14	3,87	3,6
13	130	4,48	4,19	3,9
14	140	4,83	4,52	4,2
15	150	5,17	4,84	4,5
16	160	5,52	5,16	4,8
17	170	5,86	5,48	5,2
18	180	6,21	5,81	5,5
19	190	6,55	6,13	5,8
20	200	6,90	6,45	6,1
21	210	7,24	6,77	6,4
22	220	7,59	7,10	6,7
23	230	7,93	7,42	7,0
24	240	8,28	7,74	7,3
25	250	8,62	8,06	7,6

**Attention depuis 2022 seul les coefficients R issus de laboratoire accrédité Cofrac sont à pris en compte dans le DPE et le CIL**

SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z : [adresse commerciale 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis](#) Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email [ecographite@live.fr](mailto:ecographite@live.fr) Site Web [www.ecographite.fr](http://www.ecographite.fr)  
 janvier 24 **DOCUMENT A CONSERVER** avec copie de notre facture dans votre CIL conformément à l'Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))





Trappes de ventilation dimension (surface maximum de 15 cm<sup>2</sup>/m<sup>2</sup> de surface) et l'air transit au travers des billes,

NOM ET SIGNATURE de l'entreprise

NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

**INFORMATIONS ENTREPRISE RÉALISANT  
L'ISOLATION AYANT RÉALISÉ L'ISOLATION**

Nom de l'entreprise : .....

N° Assurance :

N° RGE.... Date

DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER : .....

**COMMENTAIRES :**

Fiches à joindre avec la copie de facture, la fiche technique de l'Ecographite à conserver et à fournir a tout diagnostiqueur de DPE conformément aux directives de l'arrêté du 10 décembre 2021

**MARQUAGE CE DECLARATION DE CONFORMITE  
DECLARATION DE CONFORMITE déclaratif conforme à la**

**directive EN 13163 : 2008 Annexe ZA concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, la loi POPE 2021 en France et SIA en Suisse pour la transition énergétique**



**Nom du Produit : ECOGRAPHITE®**

- Masse volumique apparente 15-18 g/l ;
  - Granulométrie G 1-5 mm, Forme : Polymorphe.
- Résistance thermique Minimales "R" Selon les exigences de l'annexe 7 du 39 ieme arrêté ministériel du 10 déc. 2021 applicable à partir du 1er mai 22
- Planchers bas et VS R=3\* W /m°C en 10 cm (100 l/m2),
  - Murs de façade R=3.7\* W /m°C en 12.3 cm (123 l/m2),
  - Rampants sous toitures R=6\* W /m°C en 20 cm (200 l/m2)
  - Planchers de combles perdus R=7\* W /m°C en 24 cm (240 l/m2).
- (\*) pour bénéficier des aides CEE
- Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1 : Euroclasse B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
  - Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur,

**Applications : isolation thermique par déversement, pulsion, injection**

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des produits : les produits d'origine font l'objet d'une FDES conforme au Programme INIES de déclaration environnementale et sanitaire Date de création : 02-11-2020 Date de fin de validité : 01-11-2025
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3: 1-5 mm
- Masse volumique en vrac avant et après ensachage conformément à la norme EN 1097-3 : inf a 16 g/l
- Pourcentage de particules concassées élastifiés 80%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5

**SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z : adresse commerciale 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis** Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email [ecographite@live.fr](mailto:ecographite@live.fr) Site Web [www.ecographite.fr](http://www.ecographite.fr) janvier 24 **DOCUMENT A CONSERVER** avec copie de notre facture dans votre CIL conformément à l'Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr))

**Données environnementales** : ECOGRAPHITE® : 85 % d'air + 14 % de carbone spécifique, et moins de 1.2% d'agent expansif conférant une structure nid d'abeille hydrophobe Exempt de PENTANE, CFC, de HCFC et HFC, sels de Bore et autres gaz d'expansion halogénés, biologiquement neutre , ne contiennent aucune substance appartenant à la liste déclarée REACH. Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes, Energie grise, inférieure à 225 Kwh/m3 Le traitement des produits pour leur production, ensachage, puis leur utilisation ne comporte aucun traitement chimique ou adjonction de quelque ajout que ce soit.



Conforme au Plan National Santé-Environnement PNSE 4 (2020-2024)

Nous soussigné Charles de Veauce Directeur Général de la société BPC (Ecographite SAS), atteste par la présente que nos productions disposent d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA, , et ainsi répondent aux exigences des directives européennes ainsi que RE 2020 en France et SIA en Suisse appliqués aux produits pour l'isolation thermique des bâtiments.

A Target

Ce 1<sup>er</sup> décembre 23

Charles de Veauce

Directeur SAS EBPC

**R & D : SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z** : Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email [ecographite@live.fr](mailto:ecographite@live.fr) Site Web [www.ecographite.fr](http://www.ecographite.fr) Référence du document sept 22

**DOCUMENT A CONSERVER AVEC COPIE DE LA FACTURE et ETIQUETTE SACS SANS LIMITE DE TEMPS POUR TOUTE DPE ENERGETIQUE ULTERIEUR**